

DOCUMENTS DE TRAVAIL

N°102

Juin 2005



**FAUT-IL
RE-NATIONALISER
LES ENTREPRISES EN
AFRIQUE ?**

Prosper METOUCHE

FAUT-IL RE-NATIONALISER LES ENTREPRISES EN AFRIQUE ?

SHOULD WE RE-NATIONALIZE ENTERPRISES IN AFRICA?

Prosper METOUGUE

RESUME : L'économie néoclassique, fondement des politiques d'ajustement des économies africaines estime qu'une crise endogène du système de marché est impossible car il contient des mécanismes autorégulateurs. L'extension du rôle de l'Etat est la source essentielle des déséquilibres car sa présence conduit à une éviction de l'initiative privée. D'où la nécessité de tenir l'Etat à l'écart de l'activité productive marchande. Il faut donc privatiser l'ensemble des entreprises publiques et parapubliques et réduire les transferts et subventions. Les analystes affirment cependant que la situation est loin d'être parfaite en Afrique. La privatisation a certes consolidé les finances publiques car elle a réduit les subventions et procuré aux pouvoirs publics les moyens de faire face aux échéances de la dette publique extérieure. Elle a cependant non seulement conduit beaucoup d'entreprises privatisées à la faillite, mais aggravé la pauvreté. Ainsi se pose la question du rôle de fondamentale de l'entreprise publique dans une économie en crise et ses relations avec le secteur privé local.

ABSTRACT : Neoclassical economics, which inspired the adjustment policies implemented in african economies, considers that an endogenous crisis of the market system is impossible, due to autoregulation mechanisms. The widening of the role of state creates difficulties, supplanting private initiative. This explains the necessity to reduce state intervention in merchant production activities. Public enterprises and semi public ones must be privatized and transfers and subsidies must be reduced. However, according to the experts, the african situation is far from perfect. Privatization has strengthened the public budget, by reducing subsidies and giving to the public agencies the means to face the settlement date of the exterior public debt. Nevertheless, many privatized enterprises have gone bankrupt and poverty has grown. This situation raises the issue of the role of the public enterprise, and of its relations with the private local sector in an economy in a state of crisis.

FAUT-IL RE-NATIONALISER LES ENTREPRISES EN AFRIQUE ?

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
1. SORTIR DU KEYNESIANISME : UN IMPERATIF POUR LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE ?	4
1.1. Le rôle charnière de l'entreprise publique dans l'économie africaine.	4
1.2. La privatisation ou recherche des gains d'efficacité économique	6
1.3. L'impact limité des privatisations.	7
2. A LA RECHERCHE DE NOUVELLES REGULATIONS ECONOMIQUES (OU POLITIQUES)	8
2.1. L'oubli des spécificités des économies africaines	8
2.2. Vers des nationalisations ?	9
2.3. La nécessaire corrélation secteur public /secteur privé pour la relance de l'économie africaine	10
CONCLUSION	10
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	11

INTRODUCTION

L'Afrique est mise en demeure d'accélérer la croissance et le développement et d'éradiquer la pauvreté qui est non seulement largement répandue, mais aussi extrême dans certains pays. En effet, depuis le début des années 1980, la réforme du secteur public et le recours aux privatisations ont été des éléments-clés des programmes d'ajustement structurel initiés par la Banque Mondiale en direction de l'Afrique subsaharienne. Les raisons essentielles de cette orthodoxie de la politique économique visaient l'amélioration de l'efficacité économique et le renflouement des finances publiques. Le constat est cependant navrant. Dans son rapport sur l'ajustement en Afrique en 1994, la Banque Mondiale reconnaissait déjà que les privatisations, la réforme des entreprises publiques et la création de systèmes financiers publics sont les réformes les plus difficiles à réaliser. Ce même rapport mettait en avant quelques raisons de cette situation en indiquant que la réforme des entreprises publiques n'a pas permis le développement du secteur privé parce qu'elle n'a pas su empêcher l'accès privilégié de ces entreprises publiques au budget, au système de crédit, à la protection tarifaire et non tarifaire, à un statut fiscal particulier et, plus globalement, à la protection réglementaire. Impasse, crise, déclin, pauvreté, tel est le lugubre vocabulaire qui caractérise aujourd'hui le développement africain.

L'objet du présent papier, après un bref aperçu de l'impact limité des privatisations et le faible dynamisme du secteur privé en Afrique, est globalement d'analyser les conditions de l'émergence d'un véritable entrepreneuriat dans le milieu africain et de mettre en évidence le rôle incontournable de l'entreprise publique dans le développement économique.

1. SORTIR DU KEYNESIANISME : UN IMPERATIF POUR LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE ?

Il faut sortir du Keynésianisme et libérer le sens entrepreneurial. Telle est l'orientation de politique économique donnée aux pays africains pour sortir de la crise de financement et de lutter contre la pauvreté. En effet, au-delà même d'une politique de l'offre, certes nécessaire, il faut établir les grands principes de fonctionnement normal du processus de marché. Il s'agit là d'une vision libérale estimant que l'existence d'un marché mondial, caractérisé par une assez grande liberté de circulation des marchandises et une concurrence incontestable, devrait permettre à chaque pays de se spécialiser dans la ou les productions pour lesquelles il est mieux placé. Grâce à l'échange international, chaque pays devrait pouvoir s'approvisionner au meilleur compte. De cette manière, les progrès économiques des uns devraient pouvoir se diffuser auprès des autres, via le commerce mondial (Denis CLERC, 1983). En ce sens, l'Afrique doit s'intégrer davantage dans le commerce international (S. IBI AJAYI, 1994) en libéralisant son économie. Quelques questions méritent alors d'être posées. Quelle est la place de l'entreprise publique dans l'économie africaine ? L'économie africaine s'est-elle inscrite véritablement dans la vision keynésienne ? Quels sont les véritables objectifs des PAS en Afrique ?

1.1. Le rôle charnière de l'entreprise publique dans l'économie africaine

L'intervention plus large de l'Etat dans l'économie, au-delà d'activités dans lesquelles le marché était défaillant s'est affirmée avec J.M. Keynes. En effet, l'analyse keynésienne prône l'intervention de l'Etat dans l'économie par la constitution d'un portefeuille d'entreprises, outil de pilotage de la stratégie macroéconomique dans le système capitaliste. Dans ce cas,

l'Etat n'intervient plus sur le marché comme un « secouriste » lorsqu'il y a problème, mais devient le centre d'impulsion et de régulation des activités économiques globales. La conduite de politique économique est une action destinée, en principe à introduire un certain ordre dans l'activité économique. Cela implique évidemment que l'on admet que l'ordre résultant de cette action est supérieur à celui qui découlerait spontanément du fonctionnement du système économique entièrement livré à lui-même. L'intervention de l'Etat dans les économies de marché obéit à cette double considération en visant à réguler et à faire progresser le système capitaliste. Ainsi, par le biais des entreprises publiques, l'Etat entend assurer à la fois la dynamique de la croissance à long terme et la stabilité de l'économie à court terme. L'entreprise publique est donc considérée par les néo-keynésiens comme un instrument de politique économique.

Dans ce cadre, l'Etat tente :

- d'une part de contrôler l'inflation, d'assurer la politique de revenus et de préserver l'équilibre de la balance des paiements par le canal des prix que pratiquent les entreprises publiques, les salaires qu'elles versent aux employés, leurs approvisionnements et leurs anticipations.
- d'autre part de garantir la croissance, d'assurer une politique de désenclavement, de stimuler le développement et de favoriser la naissance des activités connexes autour des grands pôles d'activité économique.

Cette intervention de l'Etat sur le marché doit donc conduire à l'équilibre économique global ; de ce fait, les entreprises publiques constituent un levier de la conduite de la politique économique. Elles jouent le rôle de palliatif des carences du secteur privé dans certains domaines de l'activité économique.

Au lendemain des indépendances, les pays africains ont été influencés par le rôle cardinal de l'Etat dans l'économie et l'importance de l'entreprise publique comme instrument de politique macroéconomique. En l'absence d'acteurs privés et vu le caractère rudimentaire des marchés, le passage de l'économie de subsistance à l'économie moderne nécessitait l'implication de l'Etat (HUGON ; 1999).

Au Gabon par exemple, la quasi-absence d'un secteur privé générateur de croissance dans les années 1960 justifie l'intervention massive de l'Etat dans l'économie. Il est devenu à la fois : Etat-entrepreneur, Etat-développeur et Etat régulateur. En 1998, on comptait environ une soixantaine de sociétés et d'établissements publics. En 1994, bien qu'en réduction, l'Etat détienne encore des participations dans 32 sociétés et 16 établissements publics. Au cours de la même année, le secteur parapublic hors organisme de sécurité sociale et institutions financières comptait 14742 salariés et réalisait un chiffre d'affaires d'environ 498 milliards de F CFA (353 milliards avant la dévaluation du F. CFA en 1994). Il bénéficiait de 4,5 milliards de FCFA de subventions d'exploitation et de 391 milliards de subventions d'équipements. Son résultat net était négatif (-43,210 milliards de F CFA). Les frais de personnel (86,931 milliards de F CFA) représentaient 52,4% de la valeur ajoutée du secteur.

La majorité des unités du secteur parapublic ont bénéficié au moment de leur création, de régimes privilégiés, notamment de conventions d'établissement, qui leur ont permis d'évoluer à l'abri de la concurrence et en situation de monopole, grâce à diverses mesures administratives de protection, en particulier tarifaire et douanier. Le secteur public représentait donc non seulement une part importante du produit intérieur brut des pays africains, mais il était aussi le second employeur, juste après les administrations. En conséquence, le secteur public possède un effet primordial, sinon déterminant sur la plupart des économies africaines (Georges GALLAIS-HAMMONO).

Le constat fait de cette approche keynésienne de l'explication de l'entreprise publique n'est pas réconfortant. Les entreprises publiques africaines ont été en pertes permanentes et élevées comme on a pu le constater dans le cas du Gabon. Les raisons de ces pertes massives et généralisées peuvent être regroupées en quatre catégories : l'investissement erroné ; le sureffectif ; la mauvaise gestion et la politique de l'Etat vis-à-vis de son secteur public. Le bilan est donc sombre pour le modèle de référence traditionnel de l'économie mixte. Il n'a pas satisfait les espoirs qui avaient accompagné sa mise en œuvre : les mécanismes de la dépendance liés à la division internationale traditionnelle du travail n'ont pas été significativement modifiés ; les moyens financiers de l'Etat sont demeurés insuffisants au regard des besoins liés au rôle central qu'il devait jouer dans le développement du pays. La régulation du système a été assurée par des ressources extérieures procurées par les exportations traditionnelles, par une politique d'emprunt sur les marchés financiers internationaux. Ces modalités précaires du bouclage de l'économie ont permis durant une longue période d'éviter de poser la question fondamentale de la répartition entre salaire et profits pour financer l'accumulation. L'Etat parvenait à gérer les demandes des différents groupes sociaux grâce aux recettes externes et à l'illusion monétaire dans le cadre d'une économie en expansion. L'interruption brutale des facilités offertes par l'économie d'endettement et la chute des cours des produits de base a conduit à un gonflement exagéré des déficits budgétaires. Une telle fuite en avant ne pouvait se prolonger. Elle allait déboucher sur l'adoption de politiques de stabilisation et sur l'abandon de la gestion laxiste.

1.2. La privatisation ou recherche des gains d'efficacité économique

C'est le véritable intérêt des privatisations. En fait au delà des résultats à court terme souvent négatifs et qui conduisent à des contestations sociales, le bien fondé de la privatisation est qu'elle permet la création d'une économie de marché, une économie concurrentielle, qui met fin aux prix administrés, modifie la structure des prix relatifs et libéralise les circuits commerciaux. Même si l'on ne peut pour autant prétendre à la vérité des prix, puisque les monopoles privés vont succéder aux monopoles publics créant ainsi une concurrence monopolistique différente d'un marché de concurrence pure et parfaite.

Il existe un corps de littérature théorique et appliquée assez vaste pour affirmer que le mode de distribution des droits de propriété influe sur le degré d'efficacité des organisations productives¹ L'entreprise publique y apparaît comme affectée d'une fragilité particulière en raison de la multiplicité des objectifs qui lui sont assignés, lesquels ne sont pas toujours cohérents, quand le petit propriétaire privé n'a que le souci du profit. En effet chaque entreprise publique est soumise à des contraintes internes et externes. Son objectif est la rentabilité (résorption du chômage). La responsabilité du manager public est « diluée » c'est pourquoi elle produit au coût moyen, alors qu'une propriété individuelle est plus facile à gérer. Car, son manager n'a qu'un seul souci : la recherche du profit. Le profit est sa fonction-objectif. Elle produit donc au coût marginal. Sa rentabilité est financière.

Par conséquent, la privatisation aboutit au développement de l'entreprise par le biais de deux facteurs :

- elle permet la création d'une classe d'entrepreneurs capables de se substituer à l'Etat ;
- Le recentrage des activités régaliennes de l'Etat : ses nouvelles prérogatives vont tourner désormais autour de la mise en place d'un cadre jurido-institutionnel à partir duquel l'Etat doit définir les droits de propriété, lois sur la concurrence, la réforme

¹ Théorie de l'efficacité X. LEIBENSTEIN

fiscale et douanière, la charte des investissements, puis la redistribution optimale des ressources. Une fois privatisées les ex-entreprises parapubliques se doivent dans l'objectif d'efficacité et de compétitivité de tenir compte de deux notions fondamentales :

- L'actionnariat (l'ouverture de la propriété du capital aux privés locaux). Il serait difficile de créer une sorte de noyau dur comme ce fut le cas en France à cause de l'absence de grands actionnaires au Gabon par exemple. Il faut néanmoins éviter de brader le patrimoine national en le laissant exclusivement entre les mains des étrangers
- Le partenariat (associer le plus grand nombre à la prise de décision).

Somme toute, l'objectif principal que l'Etat devait chercher au travers de la privatisation était celui de permettre de disposer d'une marge de manœuvre nécessaire à la promotion d'un secteur privé plus dynamique et qui répondrait aux exigences du nouveau contexte économique.

1.3. L'impact limité des privatisations.

Les privatisations sont apparues comme la plus sûre méthode pour améliorer l'efficacité économique et un changement institutionnel durable. Au-delà de cette stricte efficacité, on peut aussi avancer la privatisation comme seule solution logique pour opérer les restructurations nécessaires. La deuxième explication la plus évidente est de renflouer les finances publiques, surtout lorsqu'elles sont particulièrement endettées. C'est en ce sens que beaucoup de pays africains ont été amenés à privatiser les entreprises publiques non seulement du secteur concurrentiel mais également celles de service public, indispensables aux entrepreneurs locaux. Et, les acquéreurs en majorités les firmes multinationales ont préférés les entreprises publiques qui n'avaient pas alors des problèmes d'endettement, telles que la Société d'Energie et d'Eau du Gabon, ou la TIG. Au dépend de celles lourdement endettées à l'exemple du Transgabonais ou AIR GABON. Ces privatisations ont donc eu un impact limité pour des raisons diverses. Elles sont à la fois d'ordre économique, financier et politique. Dans le domaine économique, certaines sont structurelles, d'autres plutôt conjoncturelles.

La plupart du temps les privatisations se déroulent dans un contexte de ressources limitées au sein d'économies de petite taille. En outre, les systèmes financiers et économiques ainsi qu'une complexité des arbitrages de politique économique. Enfin l'entrepreneuriat privé national dispose d'une faible capacité d'absorption par suite d'une base très étroite. Par ailleurs, dans un contexte où il est déjà difficile de mobiliser des capitaux privés étrangers, il est encore plus incertain d'attirer des repreneurs d'entreprises publiques. D'autres obstacles conjoncturels seraient éventuellement plus faciles à lever. Par exemple, surmonter le poids de la longue tradition de la prépondérance du secteur public, lutter – avec le soutien de l'aide extérieure – contre la pénurie d'entrepreneurs locaux, d'investissement en capital, en technologie et en capacité de gestion. Les gouvernements pourraient également sécuriser l'environnement économique – considéré aujourd'hui comme incertain, voire risqué – en essayant de convaincre les acteurs privés que le climat d'investissement dans leur pays est véritablement non seulement accueillant mais garanti dans la durée. Dans le domaine financier, les contraintes sont évidentes (à qui vendre ?) mais aussi plus techniques (que vendre ?) et (à quel prix ?). Le financement des privatisations relève d'un dilemme dans des pays à économie de petite taille et à structure protégée. D'un côté, pour attirer les capitaux il faut une certaine protection contre la concurrence extérieure, mais trop de protection entraîne le désintérêt des investisseurs privés pour l'efficacité économique. D'autant plus que dans les

pays subsahariens sans réelle base capitaliste, le souci du secteur privé est de survivre sur les marges de l'Etat, en dehors de toute idée de compétitivité ou de marché. Sur le plan technique, le deuxième obstacle reste naturellement l'absence de marchés de capitaux. A supposer qu'on trouve les fonds disponibles pour financer les privatisations faut-il encore déterminer quelles sont les entreprises à vendre et comment vendre en particulier à quel prix.

2. A LA RECHERCHE DE NOUVELLES REGULATIONS ECONOMIQUES (OU POLITIQUES)

2.1. L'oubli des spécificités des économies africaines

Le problème ne se situe plus dans ces questions aujourd'hui en Afrique. Les privatisations ont été conduites tant bien que mal. Le Gabon par exemple a poursuivi son programme de privatisation en 2004. De façon générale, depuis une dizaine d'années, les pays subsahariens ont poursuivi les programmes de réformes économiques recommandés par la Banque Mondiale et le FMI (même si par ailleurs certains les ont suspendus) en réduisant fortement ou en éliminant les droits de douanes et autres obstacles au commerce. Ils ont également libéralisé leurs régimes monétaires, privatisés les entreprises publiques, mis en place ou renforcé les cadres institutionnels et réglementaires nécessaires et engagé des politiques libérales d'investissement. Ces efforts de réformes n'ont pas donné les résultats escomptés : une croissance soutenue. Les conséquences sur le plan social se traduisent par la montée de la pauvreté. Il existe des raisons valables à ces observations que les donateurs internationaux font le plus souvent abstraction. Premièrement, malgré les transformations internes, que l'on a pu observer au cours de ces dernières années, les économies africaines sont restées, dominées d'une part par des capitaux étrangers issus en majorité des anciennes puissances coloniales constituant un poids énorme dans les décisions économiques et politiques et d'autre part l'économie de plantation ou de l'économie minière (HUGON op. cit.) Les réformes entreprises depuis la décennie 80 n'aboutissent pas en raison des difficultés que comporte la rupture avec ce modèle économique voué aux exportations de produits de base qui favorise à la fois une oligarchie fondée principalement sur les ressources naturelles notamment le pétrole et ses alliés étrangers.

L'entrepreneuriat, voire l'industrialisation, est retardé et sa mise en œuvre politique difficile parce que les groupes d'intérêts qui ont la haute main sur l'appareil de production et de la consommation s'y opposent. HUGON souligne entre autre l'absence de liens entre les moyens de production (importés) et les moyens de consommation (importés ou fournis par des secteurs domestiques ou informels). Pour lui, « les économies africaines connaissent une tendance à la stagnation, avec de fortes fluctuations liées à la valorisation de la rente ; elles sont marquées par un gaspillage des ressources, de faibles liens entre les rémunérations et la productivité des facteurs et par des distorsions entre les modes de production et de consommation. Le surplus (ou rente), provenant du secteur primaire et de l'aide extérieure, se convertit pour l'essentiel en importations de biens et services ayant peu d'effet d'entraînement sur les activités productives. Cette rente est largement accaparée par les agents membres ou proche de l'Etat, qui la redistribuent à travers des réseaux à base clientéliste ou est replacée de manière privée à l'extérieur ». Deuxièmement, les répercussions des privatisations dépassent souvent le simple cadre de l'entreprise et des familles employées. Certaines entreprises publiques ont été créées à l'origine dans le cadre d'objectifs de développement plus vastes : construction d'infrastructures, stimulation de la production en l'absence d'un secteur privé important comme nous l'avons démontré pour le Gabon, diversification de l'industrie ou

encore prestation des services économiques et sociaux vitaux pour des groupes sociaux jusqu'alors défavorisés. Cela pourrait expliquer pourquoi, à de rares exceptions près, les gouvernements n'ont pas fait d'efforts pour faire accepter la privatisation à la population. Et, quand cette privatisation a été conduite, plusieurs entreprises, une fois confrontées à la concurrence, ont fait faillite. Le paysage industriel est dégradé car dominé par des friches industrielles. Pour sortir de l'impasse économique actuelle, les pays africains doivent trouver de nouvelles régulations. Celles-ci sont moins économiques mais plus politique.

2.2. Vers la nationalisation des entreprises privatisées ?

Il ressort de l'observation que si les questions de gouvernance, la réglementation et la transparence reçoivent l'attention voulue (ce qui ne semble pas vraiment le cas, puisque au Gabon par exemple, le nouveau gouvernement compte 46 membres : un Premier ministre, 3 vices premiers ministres, 7 ministres d'Etat, 24 ministres et 14 ministres délégués) ; la privatisation n'a pas atteint son objectif populaire, c'est à dire lutter contre la pauvreté. Les études de cas menées par la Banque Mondiale montrent que les pays africains ont privatisé pour les principales raisons suivantes :

- Un changement politique ;
- Un besoin d'octroi d'aide financière de la Banque mondiale, du FMI et d'autres donateurs ;
- La nécessité de mobiliser des fonds en vendant des entreprises ;
- L'état précaire de certaines entreprises publiques ;
- L'impératif de maintenir les niveaux d'emploi ; et
- Parfois, la nécessité de satisfaire des intérêts spéciaux.

L'une des conclusions importantes auxquelles arrive l'étude est que, malgré l'objectif déclaré d'élargissement de l'actionnariat, presque rien n'a été fait, en pratique, pour atteindre cet objectif. En dehors des offres publiques qui ont été lancées dans une demi-douzaine de pays et d'un très petit nombre de transactions innovantes, l'étude montre que l'homme de la rue a rarement eu la possibilité de participer au processus. On peut donc se demander quelle contribution la privatisation a faite au développement et conclure que, si l'on ne trouve pas de moyens de faire participer au processus les groupes les plus pauvres des communautés ou de leur en faire tirer des avantages substantiels, sous forme d'amélioration des services sociaux, la privatisation aidera les riches à s'enrichir encore davantage et ne contribuera que très indirectement à la lutte contre la pauvreté. Il se pose ainsi la question de nationaliser ces entreprises, qui dans un autre contexte, seraient à même de tirer le secteur privé local. En effet, les entreprises publiques constituent à l'heure actuelle le seul moyen de ramener l'économie africaine un niveau de croissance (hors ressources naturelles) susceptible de provoquer des changements tant attendus.

La NAMBIE constitue un exemple en la matière. Ses entreprises publiques dégagent des bénéfices. Une telle initiative ne peut être envisagée en Afrique aujourd'hui que dans la mesure où les gouvernants s'engagent véritablement dans un processus de démocratisation de la vie publique. Au delà des simples chartes d'investissements, ou des mesures sectorielles et des réformes institutionnelles que les Etats énoncent sous la houlette des institutions de BRETTON WOODS, les administrations doivent rendre compte au public : celui-ci doit être en mesure d'analyser leurs décisions techniques et leurs appréciations en matière de choix politique. Le public et les divers groupes d'opinion ont besoin de savoir ce que fait le gouvernement et doivent disposer de procédures permettant de porter plainte en tenant les fonctionnaires pour responsables de leurs actes. Une administration soumise à un tel contrôle

public est non seulement légitime sur le plan démocratique, elle est également moins exposée à la corruption et au trafic d'influence (AKERMAN S.R. 1994). Cette orientation ouvrira une possibilité de l'évaluation de l'action publique gage d'efficacité mais aussi de démocratie.

2.3. Corrélation secteur public/secteur privé pour la relance de l'économie en Afrique

Il est inutile d'aligner une batterie de mesures mal expliquées et qui ne répondraient que partiellement aux préoccupations actuelles des promoteurs, comme c'est le cas aujourd'hui. De surcroît, lorsque ces mesures sont énoncées, elles ne trouvent pas la traduction sur le terrain. Il conviendrait dans un premier temps, d'être à l'écoute des préoccupations des acteurs privés, en multipliant échanges formels et informels. A cet égard, les diverses rencontres organisées par exemple entre la confédération du patronat Gabonais (C.P.G.) et l'Etat en 1998 ou la réflexion sur Gabon 2025, ou encore la grande foire des PME Gabonaises organisées en 1999 renouvelée en 2004 devraient progressivement rapprocher les différentes positions et instaurer la confiance nécessaire. Il est par exemple reproché à l'Etat de n'avoir pas su créer un climat d'affaires incitatif et se livrer à de véritables opérations de prédation fiscale, sans pouvoir justifier l'usage des recettes, ou de faire supporter certaines charges qui lui incombent aux entreprises étrangères (construction des écoles, centres de soins ...). Quant à l'entrepreneur privé local, c'est un « débrouillard » qui n'inspire pas confiance aux banques. L'administration ne le prend pas souvent au sérieux et, ses requêtes sont encore trop souvent accueillies avec méfiance.

Cette concertation n'aurait de sens que si les aspirations du secteur privé sont intégrées dans la politique économique dès l'étape de sa conception. Il est sans intérêt de l'entendre après adoption des lois et règlements, comme c'est le cas actuellement. Le rôle de l'Etat devrait osciller d'une part, entre le souci d'octroyer au secteur privé une liberté et un champs d'action plus étendu en vue de favoriser son expansion et, d'autre part, la nécessité d'intervenir dans les domaines où son action est stricto sensu déterminante. Il devrait par exemple encourager le secteur privé à saisir les opportunités dans les nouveaux domaines d'activité ». C'est cette démarche qui a permis à la Corée du Sud de développer rapidement son appareil industriel. En effet, les autorités de ce pays qui voulaient s'attaquer aux marchés extérieurs, avaient développé un partenariat avec le secteur privé. Dans leur stratégie, les perspectives tracées par le gouvernement dans les plans étaient de type indicatif. Leur objectif est de baliser le chemin au secteur privé pour qu'il s'y inscrive. La convergence se réalisait donc grâce à la concertation qui présidait à l'élaboration de ces plans. Les réunions mensuelles regroupaient les représentants de l'Etat et ceux du secteur privé où étaient communiquées les informations sur les produits à promouvoir les nouveaux marchés à prospecter. Les mesures arrêtées par l'Etat étaient annoncés suffisamment à l'avance pour que le secteur privé puisse s'y préparer à temps. En outre, les collectivités locales et les associations professionnelles doivent pouvoir jouer un rôle déterminant dans le processus de création d'entreprise et d'aménagement du territoire. La centralisation des décisions empêche un véritable déclic des énergies en milieu rural. Les acteurs économiques manquent de moyens d'actions (absence d'infrastructures, de politique d'aide et d'aménagement du territoire etc.).

CONCLUSION

Au terme du présent papier dont le but est de susciter un débat qu'à apporter des certitudes tant la question est porteuse de controverse et le milieu lui même très atypique, il apparaît clairement que la privatisation n'a pas atteint ses objectifs et que les pays africains doivent

aujourd'hui trouver de nouvelles régulations afin de susciter une croissance d'envergure et lutter contre la pauvreté largement répandue. Face à une économie en crise, l'analyse keynésienne prône l'intervention de l'Etat dans l'économie par la constitution d'un portefeuille d'entreprises, outil de pilotage de la stratégie macroéconomique dans le système capitaliste. Dans ce cas, l'Etat n'intervient plus sur le marché comme un secouriste lorsqu'il y a un problème, mais devient le centre d'impulsion et de régulation des activités économiques globales. C'est qui a permis aux pays occidentaux de se reconstruire rapidement après la seconde guerre mondiale. Et, certains pays d'Asie du Sud Est s'appuient sur cette orientation de politique économique. Alors ce système ne serait il pas le mieux adapter au contexte de crise actuelle ?

Dans un monde tragiquement privé de solutions magiques et si on admet qu'en économie, il n'y a pas de modèle standard, pas de paradigme et donc pas de bonne réponse, de réponse unique aux problèmes économiques, le génie africain, notre génie sera sans doute de savoir concilier d'une part les impératifs du moment (susciter la croissance et lutter contre la pauvreté) à l'évolution du monde d'aujourd'hui (mondialisation, nouvelle technologie de l'information et de la communication) et d'autre part utiliser les théories économiques mêmes les plus anciennes dès lors qu'elles apportent des éclairages à nos problèmes, mais en tenant compte de leurs actualisations.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Afrique Relance, Département de l'information des nations Unies Bureau S.931, Nations Unies.

AKERMAN S. R. (2000), Corruption bureaucratique et responsabilité politique, in Revue d'économie du développement ((1-2/2000 p.173)

CLERC Denis (1983), Déchiffrer l'économie, Syros

HUGON Philippe (1999), L'économie de l'Afrique, Edition la Découverte, Paris

GALLAIS HAMMONDO G. (1998) Entreprises publiques et développement : panorama africain in « Mélanges en l'honneur de Jean-Guy MERIGOT » Gestion Economica